

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 988

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vail mal fait: l'arrêté sur la viticulture, et le traitement infligé à l'initiative «Halte au bétonnage».

Le système des contingents d'importation de vins étrangers aurait normalement dû disparaître, à l'occasion de la refonte de l'arrêté viticole. Son maintien est dû à la double distraction du Conseil fédéral et du parlement. Jean-Pascal Delamuraz s'est contenté de défendre le texte élaboré par son administration, auprès de laquelle les importateurs ont su faire valoir le poids d'amitiés très intéressées. Il a dû, comme c'est souvent le cas, faire semblant de connaître le dossier. On ne fera pas injure à sa santé de fer ni à son moral d'acier, en imaginant qu'à sauter d'une session de l'Uruguay round à une négociation de l'EEE, le chef du Département de l'économie publique n'a pas eu le loisir de détecter une scorie à l'article 31 de l'arrêté sur la viticulture.

Travail bâclé

L'«oubli» du Conseil fédéral aurait dû, semble-t-il, être réparé par la commission ad hoc du Conseil national. Car les dix-neuf parlementaires de cette commission avaient pour tâche d'éplucher le texte, de questionner l'administration sur tous les détails, et de réclamer le cas échéant des auditions d'experts. Eh bien non: la commission n'a rien vu. Aucun de ses dix-neuf membres n'a repéré la scorie.

Là, on touche aux limites du parlement de milice. Car les membres de la commission ad hoc avaient tous d'autres chats à fouetter. La plupart d'entre eux ont d'autres commissions, traitant d'affaires réputées plus importantes. Ils ont généralement une profession, qui leur prend aussi du temps et de l'énergie. Et ils sont dépourvus de toute assistance pour l'examen des projets. Si un objet leur paraît peu important, ils se reposent sur l'administration qui est censée avoir travaillé correctement. Puis le plenum se repose sur sa commission, qui est censée avoir travaillé correctement. Il a fallu qu'un lobbyiste mandaté par la maison Denner vienne à Berne et fasse la tournée des groupes parlementaires pour qu'enfin, juste avant le vote

final, quelques conseillers nationaux s'aperçoivent qu'ils avaient maintenu le système des contingents.

Parlementaires mal informés

Le traitement de l'initiative «Halte au bétonnage» est d'un tout autre ordre, mais révèle les mêmes insuffisances du gouvernement et du parlement. Le Conseil fédéral, suivant le verdict du TCS, des constructeurs de route et d'une section de l'administration acquise aux thèses du lobby routier, a déclaré cette initiative extrémiste, irréaliste et dangereuse. Jugement partagé aussitôt par la majorité du parlement, sans examen sérieux du texte de l'initiative, et sans la moindre recherche objective sur les conséquences prévisibles de ce texte. Au Conseil des Etats, on a vu le radical argovien Bruno Hunziker multiplier à ce sujet les erreurs et les caricatures du genre «l'initiative coûtera cher à la collectivité parce qu'il faudra démolir des autoroutes...» On a vu ensuite Adolf Ogi surenchérir, puis le Conseil des Etats voter, comme un seul homme et sans débat, contre l'initiative. Ni les uns ni les autres n'ont eu le loisir de prendre connaissance de deux rapports officiels, parus en décembre 1989, où on trouve pourtant matière à étayer solidement l'initiative «Halte au bétonnage»: le rapport n° 29 du Programme national de recherche sur l'utilisation du sol en Suisse, et le rapport de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire sur les surfaces occupées en Suisse par les infrastructures de transports.

A chacun son métier...

La situation devient intenable. Les institutions démocratiques sont téleguidées par des lobbies qui ont à leur service les seuls véritables professionnels de la vie politique suisse. Le cahier des charges de ces professionnels-là contient tout ce que veulent leurs employeurs, mais jamais la défense de l'intérêt général.

Certains trouvent que c'est très bien comme ça. Mais ceux qui tiennent à préserver quelque substance démo-

cratique à nos institutions doivent maintenant mettre en œuvre une restructuration de tout le système. A cet égard, les projets présentés par les parlementaires radicaux Petit-pierre et Rhinow tombent à pic. Que le Conseil fédéral s'adjoigne une quinzaine de ministres responsables des grands secteurs de l'administration, et il sera enfin en situation d'élaborer une direction politique cohérente. Ce n'est pas sûr qu'il le fasse, mais au moins il aura les moyens de le faire. Que le parlement puisse se faire servir une information objective et neutre, qui ne soit pas fournie uniquement par des groupes d'intérêt, et il sera enfin en mesure d'identifier où se trouve l'intérêt général.

Ce n'est pas dit qu'il le fasse à tous les coups, mais au moins il en aura les moyens.

Refuser d'étudier de telles propositions, c'est vouloir nier la réalité. Ou alors, plus cyniquement, c'est accepter que nos institutions démocratiques ne soient plus que la façade honorable d'un pouvoir dont la substance appartient à des sociétés anonymes.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.

Les sous-titres sont de la rédaction.

Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP: Laurent Rebeaud

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 **Télécopie:** 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA